

L'an Deux Mille quinze le deux Juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 26 Juin 2015

**Présents** : CAUDROY Pascale, DOURILLE Alain, FAYON Hervé, FOUCART Régis, GARMY Jean-Loup, GOURBEYRE Séverine, GROLET David, GROLLET Marie-Laure, MURE Yves, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, RECOQUE Katia.

**Absent** : Monsieur LAURADOUR-DUFRAISSE Yvan.

**Procuration** : Madame KAUFFELD Monique donne procuration à Monsieur GARMY Jean-Loup.

**Secrétaires de séance** : Mesdames GOURBEYRE Séverine et PEUDEVIN Mireille.

#### ORDRE DU JOUR :

##### **1 - Projet de développement économique.**

##### **2 - Olliergues 2030**

- Etude : Consultation maîtrise d'œuvre.

##### **3 - Cimetière**

- Travaux effectués par le service technique.
- Travaux : Consultation des entreprises.
- Règlement : Approbation du règlement.

##### **4 - Bâtiment Sablonnière**

- Travaux effectués par le service technique
- Suivi des travaux effectués par les entreprises
- EPFSmaf : rachat du bâtiment : délibération à revoir.

##### **5 - Terrain PACHOUD**

- Information.
- EPFSmaf : convention de mise à disposition de la parcelle AO 500.
- Devis : Coupe et nettoyage terrain.

##### **6 - Terrain DUCHE**

- Projet TUNCEL.
- Bornage.
- Parcelle-chemin AO 307.

##### **7 - Ecoles**

- Dénomination de l'école élémentaire.
- Livres école élémentaire pour brocante.
- Motion pour le collège.
- Information sur les effectifs prévisionnels de la rentrée de septembre.
- Règlement garderie : Horaire.

##### **8 - Festivités**

- Compte rendu de la commission festivités

##### **9 - Personnel**

- Bon vêtement pour employés.

##### **10 - Devis et divers**

- Pour achat d'un vidéoprojecteur pour la mairie.
- Pour achat d'un ordinateur pour l'école maternelle.
- Achat de fleurs pour mariage.

##### **11 - Recensement de la population**

- Désignation d'un coordonateur

##### **12 – Motions**

- Pour implantation d'un scanner à l'hôpital d'Ambert.
- Pour la sauvegarde des libertés locales.

##### **13- Questions diverses**

- Bulletin municipal n° 4, - Balayage des rues.....

**Tour de table : les délégués qui ont assisté à des réunions en feront un résumé pour information**

Monsieur le Maire informe que le point 9 Personnel de l'ordre du jour ne sera pas abordé lors de cette séance.

## **1 PROJET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Monsieur BERANGUER, co gérant de la Sté ABYSSNAUT, spécialisé dans la conception et la mise en oeuvre des équipements étanches pour de nombreuses applications hyperbares et la commercialisation de produits d'entretien de désinfection pour le matériel de plongée destinés aux industriels et aux professionnels de la plongée sous-marine et demeurant « Rue de l'Orme » présente, à l'aide d'un power point, sa société et le projet de développement qu'il souhaite réaliser.

La Société, composée de Madame et Monsieur BERANGUER, exerce trois pôles d'activité :

- 1 - Activité de plongée professionnelle et rénovation de très grands aquariums.
- 2 - Activité de conception de systèmes immergeables et intégration de systèmes sur mesures. (appareils d'éclairage sous-marin et caisson vidéo pro et industriels, système étanches sur mesures).
- 3 - Activité de produits d'entretien et de désinfection pour du matériel de plongée.

Leur projet consiste à créer un robot destiné à la rénovation des surfaces vitrées des grands aquariums.

Il est nécessaire d'avoir un banc d'essai, et la société souhaite l'implanter à Olliergues.

Cela consiste à avoir un local, d'environ 160 m<sup>2</sup> au sol et sur deux étages, équipé d'un bassin spécifique pour l'essai du robot. Après recherches et réflexions le local sera implanté sur leur propriété.

Il y a lieu également de développer le bureau d'études afin de travailler sur le robot et il sera nécessaire de recruter un ingénieur.

20 h 50 : Monsieur le Maire remercie Monsieur BERANGUER pour son intervention. Ce dernier quitte la salle après avoir remercié les Membres du Conseil pour leur écoute.

### **POLE MEDICAL - LOCATION POUR ACTIVITE MAINTENANCE INFORMATIQUE**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il a été sollicité par Monsieur DEMONCHAUX Dylan qui recherche un petit local pour débiter, en tant qu'auto-entrepreneur, une activité de vente et de maintenance en informatique. Un bureau du pôle médical lui conviendrait.

Monsieur le Maire propose un loyer de 162 € / mois auquel s'ajouteraient les charges selon la formule appliquée aux autres occupants.

Afin d'accompagner ce jeune qui débute, il est proposé de faire une gratuité de trois mois à compter de l'entrée dans les lieux.

Accord du conseil.

Résultat du vote : Pour : 13                      Abstention : 0                      Contre : 0

### **POLE MEDICAL - ORTHOPHONISTE - LOCATION**

Monsieur le Maire a été sollicité par Madame SURJUS Sandrine, demeurant 63880 Le Brugeron qui recherche un bureau pour exercer son activité d'orthophoniste.

Un bureau du pôle médical lui conviendrait.

Monsieur le Maire propose un loyer de 117 € / mois auquel s'ajouteraient les charges selon la formule appliquée aux autres occupants.

Il est proposé de faire une gratuité de trois mois à compter de l'entrée dans les lieux.

Accord du conseil.

Résultat du vote : Pour : 13                      Abstention : 0                      Contre : 0

## **2- OLLIERGUES 2030 / MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - CONSULTATION**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le dossier de consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération d'Aménagement du Centre Bourg « OLLIERGUES 2030 », élaboré avec l'aide du Parc Naturel Livradois Forez et qui correspond à la réglementation d'un marché à procédure adaptée (MAPA).

La mission se décompose en trois lots faisant l'objet chacun d'un marché distinct :

- Lot 1 : Réaménagement de l'îlot Gouttefangeas en logements, local d'activité commerciale et espace public.

- Lot 2 : Démolition d'un ensemble immobilier vétuste pour la création d'un espace public.

- Lot 3 : Réhabilitation de l'immeuble « Maison du cadeau » en office du tourisme et logement.

Chaque lot est constitué

- d'une tranche ferme (les études de diagnostic et l'avant projet sommaire).
- d'une tranche conditionnelle (l'avant projet détaillé, l'étude de projet, l'assistance pour la passation du contrat de travaux, appel d'offres, le suivi des travaux..), qui sera effectuée suivant les résultats de la tranche ferme et les possibilités de financements de la commune.

Le Conseil Municipal approuve la poursuite de l'opération « OLLIERGUES 2030 », ainsi que la consultation de maîtrise d'œuvre définie comme ci-dessus et autorise le Maire à signer le ou les marchés de maîtrise d'œuvre pour la tranche ferme suivant les décisions prises avec la commission MAPA.

Résultat du vote : Pour : 13                      Abstention : 0                      Contre : 0

#### **- Demande de subventions**

L'étude de diagnostic et l'avant projet sommaire de l'Aménagement du Centre Bourg « Olliergues 2030 » qui constitue la Tranche Ferme peut bénéficier d'aides financières.

Le montant prévisionnel estimatif de l'étude s'élève à 40 000 € H.T.

Il est possible d'obtenir une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux de 30% du montant H.T, qui sera attribuée à titre rétroactif et sous réserve que l'étude soit suivie de travaux, et une aide du Département au titre du Fonds de Renouveau Rural et Urbain (FRRU), à hauteur de 50%, plafonnée à 20 000€, au titre de sa politique « Habitat ».

Dans le cas où cette aide ne serait pas accordée, il est possible de mobiliser une subvention au titre de « l'Etude de définition Pré-opérationnelle » (EDP) à hauteur de 60% plafonnée à 7 000 €.

A cela s'ajoute, une subvention départementale forfaitaire d'un montant de 2 300,00 € au titre de « l'Aménagement des routes départementales en agglomération ».

Le Conseil émet un avis favorable à la demande des subventions énoncées ci-dessus.

Résultat du vote : Pour : 13                      Abstention : 0                      Contre : 0

### **3 - CIMETIERE**

#### **- Travaux effectués par le service technique**

Joël et Fabrice, employés du technique, ont travaillé pendant quatre semaines pour procéder à un travail préparatoire dans le nouveau cimetière :

- décaissement de toutes les allées concernées par les travaux et empiérement avec du 0-31,5. Seule la dernière rangée transversale, qui n'est pas complète ne sera pas faite. Les engins nécessaires ont été loués chez LOCACHEL.
- il a été procédé à l'amenée de l'eau au milieu du cimetière, côté chemin des Plaines, avec un robinet purgeur ce qui permettra d'avoir de l'eau même en hiver.

#### **- Consultation des entreprises**

Pour le nouveau cimetière, le travail préparatoire étant effectué, la consultation d'entreprises pour procéder au revêtement en enrobé de toutes les allées complètes peut être lancée.

En ce qui concerne l'ancien cimetière, après concertation, il est proposé d'effectuer sur l'allée qui mène jusqu'à la porte de l'église un bande en pavé pierre.

L'explicatif des travaux destiné à la consultation des entreprises est présenté.

Les travaux, qui devront être réalisés pour fin septembre, seront réglés sur facture.

Le Conseil Municipal, approuve la consultation d'entreprises pour les travaux d'aménagement des cimetières, et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment à signer le bon de commande pour travaux avec l'entreprise retenue en concertation avec la commission MAPA, dans la limite d'un montant de 40 000,00 € H.T.

Résultat du vote : Pour : 13                      Abstention : 0                      Contre : 0

#### **- Subventions**

Ce dossier a fait l'objet d'une demande de subvention FIC auprès du Conseil Départemental.

Une demande d'autorisation de commencement de travaux avant l'octroi de la subvention a été adressée au Conseil Départemental.

Une demande d'aide ministérielle de 10 000 € est également en cours d'étude.

#### **- Règlement du cimetière**

Préalablement à la réunion, le règlement élaboré pour les cimetières de la commune a été transmis à l'ensemble des élus, ainsi que la tarification des concessions, du columbarium, du caveau provisoire et du jardin du souvenir fixés par délibération du 22 décembre 2011 et valable à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012.

Les Membres du Conseil adoptent les règlements des cimetières pour l'espace inhumation et l'espace cinéraire et décident de ne pas modifier les tarifs effectifs à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012.

Un exemplaire du règlement est annexé à ce compte rendu.

Résultat du vote : Pour : 13                      Abstention : 0                      Contre : 0

#### **4 - BATIMENT SABLONNIERE**

##### **- Travaux effectués par le service technique**

Préalablement au choix des entreprises, Michel et Jérôme, du service technique, ont procédé à la démolition de toutes les parties, plancher et cloisons sauf du plancher du 2<sup>ème</sup> étage.

Après le choix des entreprises, il s'est avéré que ce plancher devait être également changé, la démolition a été faite par les employés de la Mairie.

Il avait été décidé de conserver le conduit intérieur de la cheminée mais après le constat visuel et contact avec l'architecte elle a été démolie. Le travail étant un peu « périlleux » il a été effectué par l'entreprise SEPTIER.

##### **- Suivi des travaux effectués par les entreprises**

Le menuisier a commencé (Entreprise MALCUS) avec la confection des planchers.

Les compteurs électrique et eau ont été réactivés.

La réunion de chantier a lieu tous les lundis à 14 h.

##### **- EPFSmaf /Rachat du bâtiment**

Lors de la dernière réunion il a été voté le rachat du bâtiment Sablonnière par une vente administrative avec étude du prix avec une échéance au 1<sup>er</sup> septembre.

Il s'avère qu'il y a lieu de régulariser le point concernant le droit de passage de la cour.

Les recherches sont plus longues que prévues et le délai de septembre trop court pour le retour des documents par les hypothèques.

L'EPFSmaf propose donc une échéance au 31 décembre 2015.

Le prix restant à payer sera de 12 717,00 €, l'échéance de 2015 aura été réglée au préalable, le montant total de la rétrocession étant de 28 538,29 €.

Les Membres du Conseil acceptent la nouvelle délibération qui annulera et remplacera la précédente et acceptent que le rachat du bâtiment Sablonnière, cadastré AP 175, soit effectué par acte notarié et désigne Maître ROUX Xavier de Pont-du-Château pour rédiger l'acte.

Résultat du vote : Pour : 13                      Abstention : 0                      Contre : 0

#### **5 - Terrain PACHOUD**

##### **- Information.**

La vente du terrain AO 500 est effective. L'EPFSmaf en est propriétaire pour le compte de la Commune : 15 859 m<sup>2</sup> pour 53 000 €.

L'échéancier, d'une durée de huit ans débutera en 2016.

##### **- EPFSmaf : convention de mise à disposition de la parcelle AO 500.**

Afin de pouvoir nettoyer la parcelle boisée cadastrée AO 500 il est nécessaire de signer avec l'EPFSmaf une convention de mise à disposition.

La cabane qui se trouve sur le terrain sera conservée.

Accord du Conseil.

Résultat du vote : Pour : 13                      Abstention : 0                      Contre : 0

##### **- Devis / Coupe et nettoyage terrain.**

Le Conseil valide le devis pour la vente du bois suivie de la coupe du bois et du nettoyage de la parcelle de terrain, par broyage des souches, avec l'entreprise « Bois et sciage de SOUCHY » dans la Vienne.

Le coût restant pour la commune s'élèvera à 1 340 € TTC (3 840 € de travaux – 2500 € de vente du bois).

Résultat du vote : Pour : 13                      Abstention : 0                      Contre : 0

## **6 - TERRAIN DUCHE**

### **- Projet TUNCEL / Bornage / Et parcelle AO 307**

Monsieur TUNCEL a obtenu son permis de construire.

Ce qui va permettre le bornage du terrain. Il est rappelé que la commune conserve une bande de terrain en haut des parcelles pour permettre l'accès.

De plus une bande de 2 m est prise pour l'agrandissement du chemin AO 307.

Le cabinet GEOVAL procédera aux opérations de bornage le mardi 7 juillet 2015, pour un montant de 714 €.

A la suite de ses opérations la signature de la vente se fera chez Maître ROUX Xavier, par la même occasion la régularisation de la parcelle AO 307 sera effectuée.

Le devis de GEOVAL, pour 714 € est accepté par le Conseil.

Résultat du vote : Pour : 13                      Abstention : 0                      Contre : 0

## **7 - ECOLES**

### **- Dénomination de l'école élémentaire.**

Madame MARSON Corinne, directrice de l'école Primaire a fait part du souhait de donner un nom à l'école élémentaire.

Le Conseil approuve le choix de Louis PORTEBOIS, Maire de la commune de 1938 à 1970, qui est à l'origine de la construction du groupe scolaire, et qui a déployé beaucoup d'énergie pour la réalisation de ce projet.

Il est demandé également que soit inscrit en plus du nom de l'école la mention « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer la suite des démarches en accord avec les enseignants, notamment l'élaboration et l'emplacement de l'enseigne.

Résultat du vote : Pour : 13                      Abstention : 0                      Contre : 0

### **- Livres école élémentaire pour brocante.**

A l'école élémentaire il a été retrouvé des livres scolaires anciens qui n'ont aucun intérêt pédagogique. Mme MARSON, directrice, demande l'autorisation de pouvoir les vendre dans les vides greniers ou les brocantes ou lors de la kermesse de l'école, l'argent récolté serait mis à la coopérative scolaire.

Pour le devoir de mémoire, il sera conservé quelques exemplaires.

Accord du Conseil.

Résultat du vote : Pour : 13                      Abstention : 0                      Contre : 0

### **- Motion pour le collège.**

Le conseil émet un avis favorable à la motion présentée qui demandent notamment :

- le maintien des enveloppes horaires pour chacun des collèges équivalentes à celles de l'année scolaire 2014-2015.

- le maintien des subventions du conseil départemental au RRE du Livradois.

Monsieur GARMY indique qu'il n'est pas en mesure de juger les lois de l'éducation nationale.

Résultat du vote : Pour : 11                      Abstention : 2                      Contre : 0

### **- Information sur les effectifs prévisionnels de la rentrée de septembre.**

La prévision des effectifs pour la rentrée 2015-2016 est la suivante :

Ecole élémentaire : 40

Ecole Maternelle : 22

### **- Règlement garderie : Horaire.**

Lors de la dernière réunion, il avait été décidé de repousser la garderie du soir à 18 h 30 pour permettre l'inscription d'un enfant en école maternelle.

L'inscription n'ayant pas eu lieu, l'horaire de fermeture de la garderie restera à 18 h.

## **8 - FESTIVITES**

Monsieur David Grolet donne le compte rendu de la commission festivités qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin avec les commerçants et les associations, dans le but de préparer les animations de « Plein feu » et de la « Fête Patronale ».

Pour « Plein Feu » le 8 Août, le début de soirée débutera par une démonstration de l'école de Rock d'Ambert, suivi d'un concert de « JAM CITY ». La question reste posée pour terminer par un bal.

Pour la fête patronale, il devrait y avoir cinq à six chars, avec un groupe qui précédera le défilé. Une animation supplémentaire est prévue.

Madame Pascale CAUDROY, qui s'est occupée du « Vide grenier » du 04 juillet, remercie Séverine et David pour lui avoir permis d'animer cette journée avec un orgue de barbarie.

La course cycliste « Les Copains », organisée les 4 et 5 juillet ne passera pas à Olliergues. En effet, en raison de la canicule, le circuit a été réduit.

## 9 - PERSONNEL

Question retirée de l'ordre du jour.

## 10 - Devis et divers

Les Membres du Conseil valident l'achat d'un vidéoprojecteur, destiné à la Mairie, auprès de la société ABCD pour un montant de 598,80 € T.T.C.

Ils valident également l'achat d'un ordinateur pour l'école maternelle pour 1 100 €.

Avis favorable pour l'ajustement et la mise en place des rideaux de la scène de la salle des fêtes par les ETS BRILLARD D'Ambert pour un montant de 1 640,00 € H.T.

Résultat du vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Monsieur le Maire indique qu'il est de pratique d'offrir une composition de fleurs ou un bouquet aux mariés lors de la cérémonie civile d'un mariage.

Il est décidé de fixer le montant maximum à 55 €.

Dans les mêmes conditions une coupe d'un montant maximum de 55 € sera financée lors du décès d'un élu ou d'un agent en activité.

Accord du Conseil.

Résultat du vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

## 11 - RECENSEMENT DE LA POPULATION

### - Désignation d'un coordonnateur

La commune est concernée début janvier 2016 par le recensement de la population.

L'agent coordonnateur au sein de la Mairie, qui sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement, sera Monsieur Frank Rodier qui a déjà rempli cette fonction lors des recensements précédents.

La période de recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. D'ici là il y aura lieu de recruter deux agents recenseurs. Depuis 2015, chaque personne recensée peut répondre au questionnaire par internet.

Résultat du vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

## 12 – MOTIONS

Le Conseil émet un avis favorable pour les motions suivantes :

### - Pour implantation d'un scanner à l'hôpital d'Ambert.

Résultat du vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

### - Pour la sauvegarde des libertés locales.

*« action commune pour sauvegarder la légitimité de la proximité du niveau communal en cohérence avec les aspirations des concitoyens qui demandent efficacité et proximité. »*

Résultat du vote : Pour : 9 Abstention : 4 Contre : 0

## 13- QUESTIONS DIVERSES

- L'Amicale Laïque, sollicite une subvention exceptionnelle pour l'acquisition de costumes pour le gala de danse qui a eu lieu le 27 juin .

Une subvention d'un montant de 200 € a été attribuée l'an passé pour ce type d'événement.

La demande de cette année n'a pas été anticipée comme il est préconisé.

Le Conseil émet un avis défavorable.

Résultat du vote : Pour : 0 Abstention : 1 Contre : 11 Non votant : 1

- Association O'ELEVEMENTS : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'Association Ol'évent's Olliergues événementiels.

Cette association toute récente qui organise des festivités pour animer la commune sollicite une subvention exceptionnelle pour les aider car certaines animations n'ont pas obtenu le résultat escompté, notamment en raison de la météo.

Le Conseil Municipal conscient que cette association récente avec, par conséquent, peu de trésorerie fait des efforts pour mettre de l'animation, et à titre d'encouragement, décide de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 500,00 €.

Résultat du vote : Pour : 13                      Abstention : 0                      Contre : 0

22 H 55 : Départ de Madame Marie-Laure GROLLET

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Couverture vers salle des fêtes : Présentation de l'esquisse par Alain Dourille, pour la demande de permis de construire.
  - Bulletin Municipal N° 4 : Sortie prévue la semaine du 14 juillet. Monsieur le Maire remercie Yvan, ainsi que toutes les personnes qui ont participé à ce travail important.
  - Eclairage public aux maisons de l'OPHIS (Prévisionnel 15 000 € TTC dont 50% à la charge de la commune 7 501,44 (écotaxe en +)
  - Eclairage extérieur au boulodrome Facture Morel : 1 836,00 €
  - Remise aux normes électriques dans différents bâtiments suite au passage du contrôle SOCOTEC.  
Facture MOREL 1 919,63 €
  - Goudronnage chemin CHABRIER / RTE : devis 8 313,00 TTC réalisation 15,16 et 17 juillet
  - Voirie EUROVIA 2<sup>ème</sup> partie faite : Les Citardies, Les Genettes, Le Mas et la Domaye
  - Réalisations des chemins du CHAMP, (9 528 € TTC) de La MARNASSE (3 519 € TTC) par EUROVIA les 15, 16, 17 Juillet.
  - L'alignement du chemin de Repote avec la propriété de Madame BOUCHERAS a été effectué.
  - Une commission des Impôts sera organisée en septembre pour revoir les bases des bâties des classes 7 et 8.
  - La commission MAPA aura lieu le 31 juillet à 14 h pour l'ouverture des offres pour les travaux du cimetière et 14 h 30 pour OLLIERGUES 2030
  - Les rapports 2014 pour le Syndicat des Eaux de la Faye et du SIVOM seront approuvés lors de la prochaine réunion.
  - Les travaux de zinguerie sur différents bâtiments confiés à l'entreprise Combris devraient être réalisés avant ses congés d'août
  - Le remplacement des fenêtres au bâtiment de l'ex perception est terminé.
  - Madame SASSE, principale adjointe du Collège, n'exercera pas ses fonctions à Olliergues à la rentrée prochaine.
  - Chemin vers le camping des Chelles a été réalisé par l'Entreprise DAUPHIN pour 1 200 € H.T
  - Le balayage des rues sera réalisé par Jardin et CO de Vertolaye 92,04 € de l'heure (Prestation de 8 h : 736,32 €).
  - Une tête de désherbage qui s'adapte sur du matériel existant a été acquise pour nettoyer l'herbe qui pousse sur les trottoirs.
  - Location garage Coste : Le Conseil approuve la location d'un nouvel emplacement pour une moto à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2015 à raison de 30 € par trimestre.
  - La commune n'a pas fait jouer son droit de préemption sur la vente de l'ancienne cure et sur l'Hôtel de la Paix.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.